



## Politique interne portant sur la protection des renseignements personnels (PRP)

*Adoptée par le conseil d'administration le 6 septembre 2023*

---

### **Préambule**

Définition de renseignement personnel: Est un renseignement personnel (RP), tout renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier.

### **1- Inventaire des renseignements personnels de la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent (TCFSL)**

#### **a. RP des membres de la TCFSL**

Les RP des membres de l'organisme se retrouvent dans les Contacts du système de messagerie Outlook. Il s'agit des adresses physiques, des numéros de téléphone, de l'adresse courriel et du prénom et nom des membres. Notre informaticien contractuel en assure la protection. L'accès est protégé par mot de passe.

Étant donné l'adhésion gratuite à la Table, l'organisme ne possède aucune donnée financière sur ses membres.

#### **b. RP des employé-es de la TCFSL**

Les RP sur les employé-es de la TCFSL sont accessibles à l'équipe de travail et sont protégées par mot de passe.

### **2- Accès aux RP des membres et des administrateur-trices**

Les adresses physiques, numéros de téléphone et adresses courriel des membres individuels ou groupes de la TCFSL ne sont accessibles qu'aux employé-es de la Table. Ils sont nécessaires pour que les employé-es puissent accomplir leurs mandats respectifs. Ils ne peuvent être divulgués qu'avec l'accord explicite du membre.

Certains RP supplémentaires sont occasionnellement exigés des administrateur·trices de la TCFSL, notamment pour les démarches nécessaires au Registraire des entreprises du Québec ainsi qu'à la Caisse Desjardins. Dans ces cas, puisque les RP sont expressément demandés pour ces démarches administratives, aucun formulaire de consentement n'est nécessaire. Les échanges courriel sont preuve du consentement. Dans tous les autres cas, aucune donnée ne pourra être communiquée à un tiers sans l'accord préalable de la personne concernée.

Les administrateur·trices peuvent avoir accès aux adresses courriel et aux numéros de téléphone des autres membres du conseil d'administration.

Tout RP, à l'exception du nom, de l'adresse, du courriel ou du numéro de téléphone, qui est transmis à l'équipe de la TCFSL est supprimé définitivement des ordinateurs, du serveur, du Drive et des courriels dès que les démarches administratives nécessaires sont terminées.

Tous les RP des candidat·es (incluant les curriculum vitae) aux emplois offerts par la TCFSL sont détruits à la fin du processus d'embauche.

Tous les RP relatifs aux employé·es de la TCFSL sont accessibles à l'équipe tant et aussi longtemps que le nombre total d'employé·es est égal ou inférieur à 8. À partir de 9 employé·es, la TCFSL devra restreindre l'accès aux RP aux seul·es employé·es qui en ont besoin régulièrement dans le cadre de leur fonction.

### **3- Demandes de portabilité des RP**

La TCFSL peut fournir sur demande à l'un de ses membres sa propre fiche d'information du système de messagerie Outlook qui regroupe les RP.

Tel que mentionné ci-haut, les autres RP nécessaires aux démarches administratives au REQ à la Caisse sont supprimés des ordinateurs, du serveur, du Drive et des courriels dès que les démarches administratives sont terminées. Ces RP ne sont donc pas conservés et ne peuvent faire l'objet d'une demande de portabilité.

### **4- Personne responsable de la protection des RP à la TCFSL de concertation du faubourg Saint-Laurent**

Le coordonnateur ou la coordonnatrice de la TCFSL est responsable de la protection des RP.

Le coordonnateur ou la coordonnatrice est désigné·e responsable de la protection des RP dans la section « contact » du site web.

Le présent document est publié dans la section « Documents généraux de la Table » sur le site web dès son adoption au Conseil d'administration de la TCFSL.

## **5- Mesures en cas de violation de la confidentialité**

Le coordonnateur ou la coordonnatrice de la Table est en charge des mesures de protection supplémentaires et du contact avec la Commission d'accès à l'information en cas d'incident.

Les incidents seront rapportés au comité exécutif de la Table, qui en tiendra un registre via les procès-verbaux des rencontres.